chaiſes de canne, de commodes & de ſecretaires ; — de 220 ℔ de glaces de la manufacture royale ; — de 600 ℔ d'indigo ; — de 8 flacons de fruits à l'eau de-vie ; — de 8 barrils de navets ; — de 45 paniers & demi de verres à vitres ; — de 300 ℔ de bougie blanche ; — de 2 caiſſes & 1 banette de modes & de bijoux ; — de 10 ℔ d'eau des Carmes ; — de 8 ℔ de taffetas ciré ; — de 2 demi-gonnes de bierre ; — de 855 ℔ de poil de lapin ; — de 2 barrils de cordes de boyau ; — d'une caiſſe d'éventails ; — de 1943 ℔ de mouchoirs tout fil ; — de 128 ℔ de ſiamoiſe fil & coton ; — d'un poële de fayance ; — de 466 ℔ d'étoffe au quart & ſixiéme de ſoie.

MARCHÉ *de Sceaux, du Lundi 26 Nov.*

On a amené à ce marché 78 bœufs, 149 vaches, 1862 moutons ; le bœuf s'y eſt vendu ſur le pied de 5 ß 9 ₰ la ℔ ; la vache 5 ß & le mouton 6 ß la ℔. Il y avoit 109 gros beſtiaux & 903 moutons de moins qu'à pareille ſemaine de l'année derniere.

VACHES *à lait vendues à la plaine des Sablons le Mardi 27.*

Il y avoit à ce marché 66 vaches ; il en a été vendu 58 depuis 63, 70, ℔, juſqu'à 110 & 120 ℔ la *piéce.*

MARCHÉ *de Poiſſi du 29 Novembre.*

Il a été expoſé audit marché 1514 bœufs, 277 vaches, 165 veaux & 4487 moutons ; le bœuf s'y eſt vendu ſur le pied de 6 ß 3 ₰ la ℔ ; la vache 5 ß 6 ₰ ; le veau 9 ß & le mouton 6 ß la ℔. Il y avoit 94 bœufs, 57 vaches, 34 veaux & 67 moutons de moins qu'à pareille ſemaine de l'année derniere.

FERME *des ſuifs.*

Le ſuif s'eſt vendu cette ſemaine, de 39 à 41 ß la *meſure* de 5 ℔ & demie.

RÉFLEXIONS *ſur la conſtruction des Vaiſſeaux.*

L'art de conſtruire des Vaiſſeaux eſt peut être la plus belle invention qu'ait jamais produit l'eſprit humain : c'eſt par le moyen de cet art admirable, que les Nations ſéparées par l'immenſe étendue des mers, ſe trouvent réunies, ſe fourniſſent des ſecours mutuels, & ont établi entr'elles un commerce qui leur eſt également avantageux.

Mais ce n'eſt que depuis l'invention de la bouſſole que cet art eſt perfectionné. Les voyages de long cours, & qui ont duré quelquefois 4 ou 6 ans, ont fait ſonger à mettre en ſureté, autant qu'il étoit poſſible, la vie de ceux qui les entreprenoient. Le point déciſif étoit donc de parvenir à une bonne conſtruction.

Les Portugais & les Eſpagnols ſe ſervirent d'abord, & ſe ſervent encore aujourd'hui de Galions pour les voyages de long cours : la ſolidité & la force de ces Bâtimens, raſſuroient en quelque ſorte des dangers de la mer. Les Vaiſſeaux de guerre dont les autres Peuples de l'Europe ſe ſervent, ſont plus propres pour la marche, l'attaque & la défenſe ; mais comme il ne s'agit pas toujours de faire la guerre & des découvertes, & que la navigation n'a pour but que d'établir un commerce avantageux pour la Nation qui l'entreprend, on s'eſt ſervi de Vaiſſeaux plus petits, & par conſéquent plus en état d'approcher des côtes, & même d'entrer dans les rivieres.

C'eſt alors qu'il a fallu redoubler de précautions, & donner aux Navires marchands, la même ſolidité & la même force, (proportions gardées) qu'aux galions & aux Vaiſſeaux de guerre, afin de les rendres propres auſſi aux voyages de long cours. On a vu avec étonnement les 2 Pinques qui accompagnoient l'eſcadre de l'Amiral Anſon, réſiſter beaucoup mieux aux tempêtes horribles qu'elles eſſuyerent en doublant le Cap Horne, que les Vaiſſeaux de guerre Eſpagnols & Anglois qui ſe trouverent dans les mêmes parages.

Toutes les places maritimes, plus ou moins intéreſſées dans l'accroiſſement de leur commerce, concoururent également à perfectionner la navigation marchande. La Ville de Nantes, par exemple, s'eſt beaucoup diſtinguée à cet égard. La traite des Noirs, branche principale de ſon commerce, a beaucoup contribué à donner à la conſtruction de ſes Navires toute l'attention poſſible. En effet, les voyages de Guinée ſont quelquefois de 15 à 18 mois. Ils conſiſtent en trois navigations différentes, d'Europe en Afrique, & très-ſou-

vent au-delà de la ligne; d'Afrique en Amérique, & de cette derniere partie du monde en Europe. D'habiles Conſtructeurs qui ont navigé, qui ont fréquenté les Ports du Roi, qui réuniſſent autant de capacité que d'intelligence, ont beaucoup contribué à la célébrité de la conſtruction Nantoiſe; auſſi beaucoup d'étrangers préferent-ils ce Port à bien d'autres, pour y faire conſtruire leurs Vaiſſeaux. Les bois que l'on tire des Provinces intérieures par le moyen de la Loire, ſont excellens, ainſi que le fer du Berri égale en bonté celui de Suéde.

Dans les Vaiſſeaux que l'on conſtruit à Nantes, on n'y place aucune piéce qu'elle ne ſoit examinée par les Conſtructeurs qui y ſont toujours préſens. Ils ont trouvé l'art de varier leur conſtruction à l'infini: nul Navire ne ſe reſſemble, & cependant ils ſont tous égalemens bons. La ſolidité, la force la bonne grace (ſi on oſe ſe ſervir de ce terme) la légereté même, tout s'y trouve. On peut ſans exagérer le mérite & les talens des Conſtructeurs de cette Ville, en citer pluſieurs exemples frapans. On a vu dans ce Port des Navires naviger pendant 30 ans. Il y en a encore un aujourd'hui appellé les DEUX SOEURS, appartenant à M. *Douault*, qui navige depuis 22 ans. Le Navire la VIGILANCE, derniérement conſtruit pour le Roi; le PALA, le COURTEILLE, le GASPARD, la PLACELIERE, & l'HIRONDELLE ſur-tout, qui ſervent tous les jours à Breſt aux exercices des Officiers de la marine Royale, que Sa Majeſté a pris pour ſon ſervice à cauſe de la beauté & de la marche de ces bâtimens, ne laiſſent aucun doute ſur l'habileté des Conſtructeurs de cette place.

AVIS DIVERS.

Le Navire la DUCHESSE DE CHOISEUL, de Morlaix du port de 220 tonneaux, armé de 8 canons, 26 hommes d'équipage, Capitaine ALEXIS ROMMAIN, eſt en charge au Port dudit Morlaix pour la Martinique, & partira dans le courant du préſent mois de Décembre. Ceux qui deſireront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, à 70 ℔ du tonneau, s'adreſſeront à M. DAVID, Armateur, ou au ſuſdit Capitaine audit lieu de Morlaix.

☞ Nous avons annoncé dans la Gazette du 21 Août dernier, N°. 67, que le Sr. CHARTIER, privilégié du Roi, étoit Compoſiteur d'une liqueur qui garantiſſoit le fer de la rouille, ainſi que tous les autres uſtenſiles de ce métal, dépoſés dans des magaſins ou autres lieux humides. Qu'elle empêchoit auſſi le verd de gris de s'introduire ſur le cuivre. Que cette liqueur pouvoit ſe tranſporter, tant par terre que par mer, où elle ſe conſervoit pluſieurs années. Sur quelques doutes qui nous ont été propoſés par différens Négocians & Particuliers, qui n'avoient point par ce ſimple expoſé, une certitude entiere que ce ſecret eût été éprouvé & ait réuſſi; nous avons prié le Sr. *Chartier* de nous mettre à portée de répondre aux objections que l'on nous faiſoit. Il nous a repréſenté le privilége de S. M. du 13 Juillet 1759, qui ne lui a été accordé que ſur le rapport des expériences qui ont été faites de ſa liqueur, en préſence de MM. de l'Académie Royale des ſciences.

Il y a des bouteilles de 6 & de 3 ℔ qui ſe vendent chez le Sr. DARLAY Me. Limonadier, rue Dauphine, Fauxbourg St. Germain à Paris.

Le Sr. *Chartier* prie les perſonnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, d'affranchir leurs lettres.

LETTRES PATENTES DU ROI, *données à Fontainebleau le* 30 *Octobre* 1764, *regiſtrées en Parlement le* 28 *Nov. ſuivant.*

Leſquelles Lettres Patentes diſpenſent les Etrangers, ou ceux qui acquéreront deſdits Etrangers, des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, de prendre des Lettres de ratification ſur les tranſports de rentes perpétuelles; ordonnent que les Propriétaires de rentes renouvelleront tous les dix ans leurs procurations, & accordent un nouveau délai d'un an pour faire rectifier les erreurs de noms, d'âge ou de qualité, qui ont pu ſe gliſſer dans les contrats. Elles portent que les rentiers étrangers pourront diſpoſer de leurs rentes par voie d'inſtitution teſtamentaire, donation entre vifs ou autrement, ſuivant les Loix, Us & Coutumes des lieux de leurs domiciles, ſans pouvoir jamais, dans aucun cas, être aſſujettis aux formes preſcrites par la Coutume de Paris.

AUTRES LETTRES PATENTES *données à Verſailles le* 18 *Novembre* 1764, *regiſtrées en Parlement le* 28 *dudit mois.*

Leſquelles ordonnent qu'il ſera inceſſamment procédé à l'amiables ſi faire ſe peut, ſinon en Juſtice, à la liquidation générale de toutes les dettes de la Compagnie des Indes, de quelque nature qu'elles ſoient, & pour quelque cauſe qu'elles ayent pu être contractées, à l'effet de quoi tous les créanciers ou prétendant droit ſur icelles, même ceux qui ſe ſeroient déjà pourvus en Juſtice, ſeront tenus dans trois mois, à compter du jour de la publication des Préſentes, de remettre leurs titres de créances & mémoires, entre les mains des Syndics & Directeurs de ladite Compagnie des Indes, ſous le récépiſſé qui leur en ſera donné par le Sr. de Sainte-Catherine, Chef du Bureau de ladite Compagnie pour la partie des Indes, que S. M. à pour ce commis, leſquels Syndics & Directeurs ſeront tenus de rendre leſdits livres un mois après, à compter de la date dudit récépiſſé, ſans que, pendant les délais ci-deſſus, aucuns deſdits créanciers ou prétendant droit, puiſſent former ni pourſuivre aucunes demandes en Juſtice contre ladite Compagnie, à peine de nullité deſdites demandes & de toute pourſuite. Elles ordonnent auſſi qu'en cas de conteſtations, tant ſur la liquidation deſdites créances, que ſur la reddition des comptes, & généralement ſur tous autres objets relatifs, leſdites conteſtations ſeront portées directement en la Grand'Chambre de la Cour de Parlement, à laquelle S. M. en attribue toute connoiſſance & Juriſdiction, & icelle interdit à tous autres Juges évoquant à elle à cet effet, toutes demandes & conteſtations nées & à naître à ce ſujet, en quelques Tribunaux qu'elles ſoient pendantes, & icelles renvoient à ladite Grand'Chambre, à l'exception néanmoins de celles dont S. M. s'eſt ci-devant réſervé la connoiſſance, ſur leſquelles elle fera par la ſuite connoître plus particuliérement ſes intentions. Qu'après leſdites liquidations, ſoit à l'amiable, ſoit en Juſtice, le payement du montant d'icelles ſera fait par les Syndics & Directeurs de ladite Compagnie des Indes, en contrats de rentes au denier 25, à prendre dans la portion libre du contrat de neuf millons de rente au principal de cent quatre-vingt millons crées par S. M. conſtituée au profit de ladite Compagnie, par l'Edit du mois de Juin 1747.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le 29 Novembre la riviere étoit à 5 pieds 3 pouces; — le 30, à 5 pieds; le 1er. Déc. à 4 pieds 8 pouces & le 2 à 4 pieds 5 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Samedi 1er. *Décembre* 1764.

	℔	ß	₰
Le gros Chapon nouveau *la piéce*, . . .	3	10	
La Poularde nouvelle, . .	2	10	
Le chapon vieux, ...	2	10	
La Poularde, ...	2		
Chapon & Poularde de Mezeré, ...	2		
Coq-Vierge, ...	3		
Poule de Caux, ...	2	10	
Le Poulet gras, *mort*, . .	1	7	
Le Poulet commun, . .		16	
Le Poulet gras, *en vie*, . .		16	
Le Poulet commun, . . .		9	
Le Caneton de Rouen, .	4		
Le Canard ſauvage, . . .	2	5	
Le Canard *de paillier*, . .	1	10	
Le gros Pigeon *gras*, . .	1		
Le Pigeon de Voliere, . .		15	
Le Faiſan, ...	5		
Le Levraut, ...	2	10	
Le Lapreau, ...	1		
Le Perdreau rouge, . . .	2	5	
Le Perdreau gris, . . .	1		
La Perdrix rouge, . . .		15	
La Perdrix griſe, . . .		12	
La Caille de campage. . .		15	
La Becaſſe	2	5	
La Becaſſine, ...		15	
Le Rouge, ...	2	10	
Le Pluvier, ...	1		
Le Marcaſſin, ...	9		
Alouettes, la *douzaine*, . .	1	2	
Le Tier, ...		15	
La Cercelle, ...	1	5	
Le Dindon gras, ...	4		
Le Dindon commun, . .	3	10	
Oye, ...	2	5	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Novembre 1764.	*Du Vendredi 30.*	*Du Samedi 1er. Déc.*
Actions des Indes.		1020
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.		
Actions des Fermes.		977 ½
Troiſiéme Loterie Royale.		795
Lots de la troiſiéme Loterie.		8e. t. 11.
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		7 ½
Annuités.		443
Coupons d'Annuités.		88 ½.
Emprunt de 50 millions.		11
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.		6e. 8 ½
Canada		29
CONTRATS.		
Sur la Ville.	F E T E.	
A 4 p ⅌		
A 3 p ⅌ ſur les Cuirs.		
A 3 p ⅌ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles {Généralité de Paris.		
Tailles {Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.		56 ¼
Londres.		30 ¾
Hambourg.		178 ½
Madrid.		15 4
Cadix.		15 2 6 à 3 ß
Livourne.		95 ¼
Lyon, *Saints.*		⅛

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 27 Novembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 30 Octobre 1764, le Navire du Capitaine *Niels Sundmark*, de Stockholm, allant de Rouen à Stockholm, chargé de marchandises; — le 2 Novembre, le Navire du Capitaine *Leendert Hylkes*, d'Amsterdam, allant de Petersbourg à Bordeaux, chargé de chanvre; — le 3 Novembre, le Navire du Capitaine *Jan Hanse Swart*, de Heereveen, allant de Riga au Havre de grace; — celui du Capitaine *Jan Jacobs Hagel*, de Vriesland, allant de Stetin à Bordeaux; — le 4 Novembre, le Navire du Capitaine *Jacob Hanse Peesen*, de Dokum, allant de Copenhague à Ostende, chargé de porcelaines; — le 5, le Navire du Capitaine *Ysbran Van Hoeken*, de Roterdam, allant de Rouen à Copenhague, chargé de Porcelaines; — le 6, le Navire du Capitaine *Wipke. D. Flapper*, de Vriesland, allant de Konisberg à Nantes chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Johan Becker*, de Stetin, allant dudit lieu à Bordeaux, chargé de fer en barres.

PRIX COURANT *des marchandises vendues par MM. les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales à la Chambre d'*AMSTERDAM, *le Lundi 5 Novembre* 1764 *& jours suivans, payables en argent de banque, & un par mille pour les pauvres.*

Etain de Malaca, 45 florins $\frac{1}{4}$ les *cent livres*; — bois de sapan de Bima, 14 florins; bois de Siam, 15 florins; — bois d'Ebene, 16 florins; — bois de Caliatour, 21 $\frac{1}{2}$ à 22 florins; — curcuma de Java 19 $\frac{1}{2}$ à 20 florins les *cent livres*.

Poivre blanc, 33 deniers $\frac{1}{2}$ à 34 ₰ $\frac{1}{2}$ la *livre*; — sucre en poudre, 9 ₰ $\frac{1}{2}$ à 10 ₰ $\frac{1}{8}$; gingembre confit, 46 ₰ $\frac{3}{4}$ à 51 ₰ $\frac{1}{2}$; — indigo de Java de Cheribon, premiere *sorte*, 89 à 120 sols; — seconde *sorte*, 38 à 73 ß; troisiéme *sorte*, 27 à 51 ß; — de jacatra, premiere *sorte*, 79 à 82 ß; — paccalongse, premiere *sorte*, 27 à 68 ß; — tagals, premiere *sorte*, 25 à 40 ß; — joannaas, 43 à 49 ß; — Mallabar, 74 ß; — cardamum de Mallabar, 64 ß; — cardamum de Ceylan, 26 ß; — camphre, 25 ß $\frac{1}{2}$; — cachou, 18 ß; — benjoin, 20 à 46 ß $\frac{1}{4}$; — poivre long, 9 ß $\frac{1}{4}$; — cubébes ou poivre à queue, 15 ß $\frac{1}{4}$; — gomme-gute, 37 à 40 ß $\frac{1}{4}$; — gomme laque en baton, 11 à 12 ß; — schellacque, 30 à 36 ß; — aloës succotrin, 30 à 70 ß; — cauris, 7 ß $\frac{1}{4}$; caffé de java en *goeny*, 12 à 12 ß $\frac{5}{8}$; — caffé de Bourbon en *goeny*, 7 ß $\frac{3}{8}$ à 8 ß $\frac{3}{8}$; caffé de Ceylan, en balle de poivre, 12 ß; soie de Bengale ordinaire, cabessa, lettre A, 31 schelings, 3 ₰; — soie de Bengale, barriga, lettre B, 30 schelings 10 ₰ à 31 schelings 5 ₰; — d°. cabessa, lettre A A, 29 schelings à 29 schelings 8 ₰; — d°. barriga, lettres B B, 31 schelings 3 ₰ à 31 schelings 5 ₰; — d°. lettres C C. 31 schelings 2 ₰ à 31 schelings 6 ₰; — fil de fleuret, lettre A, 24 schelings 10 ₰ à 25 schelings 5 ₰; — d°. lettre B, 22 schelings; — fil de coton de Tutucurin, lettre A, 40 à 45 ß $\frac{3}{4}$; — d°. lettre B, 40 à 42 ß; — fil de coton de Java, lettre A, 46 ß $\frac{1}{2}$ à 52 ß $\frac{1}{4}$; — d°. lettre B, 37 ß

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

$\frac{3}{4}$ à 44 ß $\frac{1}{4}$; — d°. lettre C, 40 ß $\frac{1}{2}$ à 47 ß $\frac{1}{4}$; — d°. lettre D, 38 ß $\frac{1}{2}$ à 43 ß $\frac{1}{4}$; — laine de Kirman rouge, 48 ß; — d°. blanche, 31 ß $\frac{3}{4}$, le tout la *livre*; — noix de muſcade confites, 6 ß la *piéce*; — nacre de perle, 30 à 31 ß la *piéce*; — vin rouge du Cap, 105 à 250 florins l'*aam*; vin blanc du Cap, 50 à 105 florins l'*aam*; arracq, 550 à 625 florins la *futaille*.

PRIX *des toiles de coton la piéce.*

Caſſas bourongſe, ſeconde *ſorte*, 19 florins; — troiſiéme *ſorte*, 18 f. $\frac{3}{8}$ à $\frac{3}{4}$; — caſſas ſuperfines, de jengal, 2 $\frac{1}{4}$ cob. 1, 2 3e. *ſorte*, 52 f. — caſſa bohaarſe, 26 f. $\frac{1}{4}$; tanjebs brode aſſortis 20 ſur 2 cob. 49 f. $\frac{1}{4}$; malmoles ordon. de Santipour, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 26 à 25 f. $\frac{3}{4}$; — d°. troiſiéme *ſorte*, 25 f. $\frac{1}{4}$ à 26 f. $\frac{1}{4}$; — d°. long 2 cob. 25 f. $\frac{3}{4}$; — d°. jaconat ord. long 2 cob. 39 f. — d°. fine long 2 cob. 54 f. — d°. ſuperfins long 2 cob. 68 f. — d°. de Santipour fines long, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 33 f. $\frac{3}{4}$; — d°. troiſiéme *ſorte*, 28 f. $\frac{1}{2}$ à 29 f. $\frac{1}{2}$; — d°. 2 cob. troiſiéme *ſorte*, 28 f. — therindains de Santipour, 3 cob. troiſiéme *ſorte*, 42 f. $\frac{1}{4}$; — d°. large 2 $\frac{1}{4}$ cob. troiſiéme *ſorte*, 37 à 38 f. — d°. larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 35 f. $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{4}$ f. d°. larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. troiſiéme *ſorte*, 32 f. $\frac{3}{4}$; — d°. larges 2 cob. 36 f. $\frac{1}{2}$; — thérindains de Harripaal, larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 41 f. $\frac{3}{4}$; — d°. larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. troiſiéme *ſorte*, 39 f. — d°. larges, 2 cob. 34 f. — douriaſſe ordinaire large 2 $\frac{1}{4}$ cob. 25 f. $\frac{1}{4}$ à 24 f. $\frac{3}{4}$; — d°. larges 2 cob. 23 f. à 23 f. $\frac{1}{2}$; — douriaſſe de Jaconat ordinaire, ſeconde ſorte, 37 f. à 37 f. $\frac{1}{2}$; — d°. fine, ſeconde *ſorte*, 45 f. $\frac{1}{4}$; — d°. 3e. *ſorte*, 41 f. $\frac{1}{4}$ à 42 f. $\frac{1}{2}$; — d°. Heripaal, larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. 2e. *ſorte*, 50 f. $\frac{1}{4}$ à 56 $\frac{3}{4}$; — d°. 3e. *ſorte*, 48 f. $\frac{1}{2}$ à 52 f. $\frac{1}{4}$; — d°. à carreaux, 3e. *ſorte*, 57 f. à 57 $\frac{3}{4}$; — d°. à carreaux, & fleurs, 3e. *ſorte*, 124 à 127 f. d°. rayz en boutidaar, 75 f. $\frac{1}{4}$ à 77 $\frac{1}{4}$; — d°. fond jaconat larges, 2 cob. 56 f. — d°. deniacaly aſſortis, larges, 20 cob. ſur 2 cob. 44 f. $\frac{3}{4}$; — doureas moga larges, 20 cob. ſur 2 cob. 14 f. $\frac{1}{8}$; — mouchoirs haripaal, 10 à la piéce ordinaire, 15 f. $\frac{5}{8}$ à 16 f. $\frac{1}{8}$; — d°. fin, 17 f. $\frac{3}{4}$ à 17 f. $\frac{1}{8}$; d°. ſuperfins, 19 f. $\frac{1}{8}$ à 20 f. $\frac{1}{8}$; — ſanas de Patna, 27 ſur 2 cob. 19 f. $\frac{3}{4}$; — ſologesjes *idem* 23 f. $\frac{5}{8}$; — amans de Jougdea ordinaires, larges, 2 cob. 15 f. $\frac{1}{4}$; d°. larges 3 cob. 15 f. $\frac{1}{2}$ à 15 f. $\frac{1}{4}$; — mouchoirs en bethilles ſuperfins, 10 à la piéce, 35 f. $\frac{1}{2}$ à 36 f; — bethilles otiſaals nagapatnams, 14 f. $\frac{3}{8}$ à 14 f. $\frac{1}{2}$; — bethilles portonovo, 12 f. $\frac{3}{4}$; — bethilles ternatanes de Pal. larges, 3 cob. 21 f. $\frac{7}{8}$.

Le ſurplus de cette vente à l'ordinaire prochain.

DE MARSEILLE *le* 15 *Novembre* 1764.

Prix des marchandiſes qui ont varié du 12 *Novembre.*

Cendres de Sicile, 12 ℔ le *cent*; — bois de Campêche, 16 ℔ 10 ß; — coton fin filé de Jéruſalem, 41 *écus* de 3 ℔ 4 ß; coton en laine d'acre, 112 à 118 ℔; — coton en laine de Smyrne, 100 à 104 ℔; galles d'Alep & de Tripoly, 136 *écus* de 3 ℔ 4 ß la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc*; — galles de Smyrne noires, 150 *écus* de 3 ℔ 4 ß *idem*; — ſucres aſſortis, 40 à 41 ℔ le *cent*, ſuif d'Italie, 35 ℔; — bleds, 18 à 34 ℔ la *charge*, comme ci-deſſus.

Caffé de la Martinique, 10 à 13 ß 6 d. la ℔; — coton fin filé rouge, 4 à 9 ℔; indigo de Guatimala, 6 ℔ 10 ß à 9 ℔; — muſcade, 7 ℔ 7 ß 6 d.

Il a été importé dans cette Ville depuis le 3, juſques & compris le 9 Novembre:

☞ Par les Tartanes des Patrons *Violet & de Cone*, venant de Palerme, 213 caiſſes de manne; — 10 ſacs de piſtaches; — 36 barrils d'huile de lin.

☞ Par les Tartanes des Patrons *Pugiſſiere, Maſſe & Allemand*, venant d'Agde & de Cette, 8 barriques de ſucre terré; — 13 barriques de cacao; — 9 barriques de peaux de liévres; — 9 barriques d'indigo; 10 balles d'anis verd; — 33 balles de tournéſol; — 4 barriques de canefice; — 3 barriques de peaux de vaches.

☞ Par la Tartane du Capitaine *Marin*, venant d'Eſpagne, 108 balles de laine lavée, & 48 ſacs de graine verte.

☞ Par le Vaiſſeau du Capitaine *Genne*, venant de Cadix, 11 barrils de cochenille; — 2,221 piéces de bois de Campêche.

☞ Par le Vaiſſeau du Capitaine *Fradet*, venant de Gênes, 38 caiſſes de manne; & 127 ſacs de ſumac.

☞ Par le Vaiſſeau du Capitaine *Sax* venant de Safie, 447 balles de laine; — 127 ſurons de cire; — 1,092 cuirs en poil;

102 peaux de chèvres & 12 ſurons de gomme.

☞ Par la Tartane du Capitaine *Falquiere*, venant de Tunis, 99 balles de laine ſurge; 7 balles de maroquin; — 1, 108 *quintaux* de bourdes; — 3 balles de crin; — 9 balles de peaux de chevron; — 1 *couffe* de cire jaune; — 1 ſac de galles; — 1 caiſſe de bonnets.

☞ Par la Tartane du Capitaine *Riviere*, venant de Corron, 1, 540 barrils d'huile; 36 *quintaux* de fromage; — 3 ſacs de cire; 2, 585 peaux de cordouans; — 4 balles de peaux de chèvres.

De Bayonne, *le* 13 *Novembre* 1764.

Les ſucres ſont toujours très-chers. Il vient d'arriver ici un Navire venant du Cap, chargé de ſucre & de caffé pour différens Particuliers. Le Capitaine rapporte que les denrées de cette Colonie y étoient fort rares à cauſe de la ſéchereſſe.

Les Vaiſſeaux deſtinés pour l'Amérique, ſont encore détenus au bas de la riviere par les vents contraires, ainſi que plus de 30 autres Navires deſtinés pour différens Ports de France & d'Eſpagne.

Froment du Pays, 5 ℔ 14 ß; — bled d'Inde, 52 ß la conque, peſant 65 ℔ *poids de marc*; le bled étranger eſt ſans demande.

La récolte des vins au Cap-Breton, a été aſſez abondante, ils s'y vendent 80 ℔ la *barrique*.

Le vin de Chaloſſe pour les cargaiſons, vaut 31 à 33 ℔ la *barrique*; — celui de Gave, 32 à 33 ℔. Les Hollandois commencent à charger de ces differens vins.

L'eau de-vie ſe vend au Mont de Marſan 75 ℔ les 32 *veltes*, avec apparence de diminution.

Les piaſtres valent 48 ℔ 9 ß le *marc*; — piſtoles d'or, 19 ℔ 9 ß la *piéce*.

Exportation *de Bordeaux, des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, pendant le mois d'Octobre* 1764.

Par Terre.

Pour la Suisse, 560 ℔ d'indigo & 1, 362 ℔ de caffé; — pour la Franche-Comté, 1 quart de ſucre blanc & 9, 684 ℔ d'indigo; — pour l'Italie, 11 barriques de ſucre blanc, 10, 168 ℔ d'indigo, & 47, 486 ℔ de cacao; — pour Sedan, 822 ℔ d'indigo; — pour Francfort *ſur le Mein*, 1, 472 ℔ d'indigo; — pour Nancy *en Lorraine*, 229 ℔ de cacao; — pour la Souabe, 323 ℔ d'indigo; — pour Barcelone, 15 barriques de ſucre blanc; — pour Fribourg, 937 ℔ de cacao; — pour Basle *en Suiſſe*, 434 ℔ d'indigo; — pour Catalogne, 51 barriques de ſucre blanc; pour Geneve, 1, 200 ℔ d'indigo; — pour Berne *en Suiſſe*, 645 ℔ d'indigo.

Par Mer.

Pour Hambourg, 679 barriques, un quart de ſucre brut; 1, 437 barriques, 36 quarts de ſucre blanc; 16, 018 ℔ d'indigo; 316, 603 ℔ de caffé; — pour Amſterdam, 206 barriques de ſucre brut; 580 barriques, 36 quarts de ſucre blanc; 13, 075 ℔ d'indigo; 116,989 ℔ de caffé; pour Roterdam, 254 barriques, 5 quarts de ſucre brut; 144 barriques, 6 quarts de ſucre blanc; 725 ℔ d'indigo; 44, 103 ℔ de caffé; — pour Dantzic, 940 ℔ d'indigo, & 18, 543 ℔ de caffé; — pour Bruges, 2, 833 ℔ de caffé; — pour la Rochelle, 35 barriques de ſucre brut, 1 barrique, 1 quart de ſucre blanc; 337 ℔ d'indigo & 169 ℔ de caffé; pour Bilbao, 3 barriques de ſucre brut; 60 barriques, 1 quart de ſucre blanc; 188 ℔ de caffé & 5, 366 ℔ de cacao; — pour Londres, 51, 400 ℔ d'indigo; — pour Breme, 42 barriques de ſucre blanc; 666 ℔ d'indigo & 183, 294 ℔ de caffé; — pour Bayonne, 49 barriques de ſucre blanc & 3, 971 ℔ de cacao; — pour Dunkerque, 1, 620 ℔ de rocou; — pour Dorth, 301 barriques de ſucre brut & 96 barriques de ſucre blanc; — pour St. Sebastien, 89 barriques de ſucre blanc & 2, 940 ℔ de cacao; — pour Bergue, 3, 875 ℔ de caffé; — pour Middelbourg, 30 barriques de ſucre blanc.

Total des marchandiſes ci-deſſus, 1, 478 barriques, 6 quarts de ſucre brut; — 2, 605 barriques, 81 quarts de ſucre blanc; 108, 469 ℔ d'indigo; — 687, 959 ℔ de caffé; — 60, 929 ℔ de cacao; — 1, 620 ℔ de rocou.

De la Rochelle *le* 17 *Novembre* 1764.

Le Navire le *Brillant*, Capitaine *Audebert*, arrivé ici du Port-au-Prince, a ap-

porté, 24 barriques, 8 quarts, 3 ancres & une demi-ancre d'indigo; — 163 barriques, 1 ancre de ſucre brut; — 99 barriques, 6 quarts de ſucre terré; — 19 barriques, 59 quarts & 10 ſacs de caffé; 41 balles & 15 demi-balles de coton; — 2 barrils de cacao.

Le Navire l'*Argus*, de ce Port, Capitaine *Bouguereau*, deſtiné pour Bordeaux, venant des Cayes St. Louis, a relâché ici & y a déchargé 1 tierçon, 1 quart d'indigo; — 13 barriques, 1 quart de ſucre brut; 1 ancre de caffé; — 4 balles & 15 demi-balles de coton.

La petite Flotte deſtinée pour Cayenne, dans laquelle M. le Chevalier Turgot s'eſt embarqué, mit hier à la voile; comme les vents ont changé aujourd'hui, elle pourroit bien être obligée de relâcher.

Il s'eſt chargé ici depuis le premier Novembre 1763, juſqu'au 31 Octobre dernier, 802, 278 *veltes* d'eau-de-vie pour divers endroits.

Nos denrées de l'Amérique & les ſels ſont aux mêmes prix que ceux ci devant annoncés.

L'eau-de-vie de cette Ville ſe vend 76 ℔; — celle de Seudres & d'Oléron, 75 ℔; — celles de Cognac, 68 à 70 ℔; & celle de Ré 90 ℔ les 27 *veltes*.

Le froment nouveau, 170 à 175 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔ poids de marc; le vieux froment, 146 à 150 ℔; — ſeigle 115 à 120 ℔; — l'orge, 103 à 105 ℔; baillarge, 112 à 115 ℔; — avoine, 54 à 57 ℔; — piaſtre, 5 ℔ 5 ß la *piéce*.

De Nantes *le* 20 *Novembre* 1764.

L'on a appris hier qu'il y avoit trois Navires venant des Colonies, dans la Baye de Quiberon, ſçavoir, le St. *Claude*, la *Sophie* & l'*Amaranthe*: les vents contraires les ont empêché juſqu'à préſent d'entrer en riviere.

Voici le chargement de la nouvelle Société, venu de St. Marc, Capitaine le Sr. *Joſeph Berthault*, ce Navire appartenant à MM. de *Seigne*, *Drouin* & *Dulac*; 9 fufutailles, 10 barriques & 7 quarts d'indigo; — 316 barriques, 9 quarts de ſucre terré & tête; — 1 barrique de ſucre brut; 5 futailles, 20 barriques, 30 quarts, 3 ſacs de caffé; — 32 balles, 19 ballots de coton; — 1 quart & 1 ſac de caret. On n'a point encore le chargement de l'*Entreprenante*.

Du Havre, *le* 21 *Novembre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 16 & le 17 Novembre, le Senau le St. *Pierre*, Capitaine *Chevrenil*, allant de Rouen à Cadix, en relâche; — la Galiote Danoiſe, la *Demoiſelle Ingebor*, allant de Porto en Norwege, auſſi en relâche.

Il eſt ſorti le 15, juſques & compris le 17 Nov. le Senau les *Deux Amis*, Cap. *Cuette*, allant à Nantes en leſt; — le Brigantin la *Sirene*, Capitaine *Bouttard*, allant à Liſbonne, richement chargé; — le Senau l'*Eole*, Capitaine *Poitou*, allant à Bordeaux; — le Navire Danois les *Trois Freres*, allant à Liſbonne; — le Senau l'*Elizabeth*, Capitaine *Colard*, allant à la Guadaloupe; — le Navire Eſpagnol le St. *Joſeph*, Capitaine *Hormanza*, allant à Bilbao; — le Navire Anglois le *Jerſey*, Capitaine *Grawford*, allant à Glaſcow.

Les vents contraires retiennent ici une douzaine de Navires prets à faire voile pour la Martinique, la Guadaloupe & St. Domingue, & 2 Negriers pour la côte d'Angole.

AVIS.

On a annoncé par la Gazette du 10 Novembre dernier, N°. 90, que le Navire la *Ducheſſe de Mazarin*, Capitaine *Perrée*, devoit charger en ce Port pour aller à Cadix. Ce Navire a changé de deſtination.

D'Abbeville, *le* 20 *Novembre* 1764.

Extrait *d'une lettre à l'Auteur de la Gazette de Commerce.*

Comme vous avez engagé dans pluſieurs de vos Gazettes, les Négocians à vous faire part du commerce qui ſe fait dans leur Ville; je prends la liberté de vous inſtruire de celui que l'on fait ici, qui mérite d'avoir place dans vos feuilles.

Outre le commerce des différens articles qu'on fait venir pour la conſommation de cette Ville & de ſes environs, celui de nos manufactures & des denrées du cru de ce Pays, eſt conſidérable. Il ſe fabrique ici des draps fins, des ratines fines, des draps de caſtor, des bouracans, des turquoiſes, des ſerges de Rome,

des ſerges communes, des moquettes (*a*) des tripes (*b*), des damas fil & coton, des huiles de graines, des ſavons verds, des ſerrures aſſorties, des armes, des cordes, des fils de caret, fils à voiles & autres ficelles, ainſi que des toiles de toutes eſpèces. On y file auſſi beaucoup de coton qu'on envoie au dehors, où preſque toutes les femmes du peuple ſont occupées.

Ce Pays eſt très-abondant en bleds, avoines, orges, pamelles, lins & chanvres; il s'en enleve conſidérablement pour l'Etranger, parce que tous ces articles ſont preſque toujours à plus bas prix ici que par tout ailleurs.

La ſituation de cette Ville eſt des plus favorables pour le commerce, elle n'eſt qu'à 4 petites lieues de la mer. On tranſporte à St. Valery-ſur-Somme les marchandiſes par eau, & par conſéquent à peu de frais. St. Valery tire d'ici tous les grains, même le pain néceſſaire pour ſa propre conſommation, attendu qu'il ne s'y tient pas de marché, & que les Laboureurs voiſins de ce Port ſont forcés d'amener ici leurs grains. Abbeville d'ailleurs peut être regardé comme la Ville de la Picardie la plus à portée de faire le commerce des grains avec le plus d'avantages & aux moindres frais.

On peut s'adreſſer à MM. VANROBAIS & *neveux*, pour les draps. Et pour les autres marchandiſes à MESSIEURS,

VEUVE ALIAMET DE MÉTIGNY; — DAUZEL *pere & fils*; — VEUVE JACQUES HOMASSEL *l'aîné*; — JACQUES HECQUET; HECQUET DE BÉRENGER; — FRANÇOIS MICHAULT; — MICHAULT *freres & Compagnie*; MICHAULT DE VIENNE; — MEURICE DE CORMONT; — CLAUDE MEURICE *le jeune*; — PLANTARD; — ADRIEN RICOUART *l'aîné*; — RICOUART DE LANCRE; PIERRE SIFFAIT qui tient un magaſin conſidérable de clinquaillerie; — ALEXANDRE THOMAS.

Nos grains ſe meſurent au boiſſeau, il en faut 16 pour faire un ſeptier. Le boiſſeau pour les grains de Mars eſt plus fort que celui du bled, comme on peut le voir par le prix & le poids des grains ci après.

Le bled froment, 10 ℔ 7 ß le *ſeptier*, peſant 203 à 204 ℔; — le bled meteil, 9 ℔ le *ſeptier*, peſant 199 ℔; — moiſon $\frac{2}{3}$ ſeigle & $\frac{1}{3}$ froment, 7 ℔ 17 ß le *ſeptier*, peſant 195 à 196 ℔; — petit bled ou ſeigle, 6 ℔ le *ſeptier*, peſant 192 ℔; — orge, 6 ℔ 6 ß le *ſeptier*, peſant 168 ℔; — pamelle, 6 ℔ le *ſeptier*, peſant 168 ℔; avoine, 4 ℔ 10 ß le *ſeptier*, peſant 138 à 140 ℔; — colſac du Pays, 19 à 21 ℔ le *ſeptier*, peſant 209 à 216 ℔; — colſac de Marquentaire, 24 à 25 ℔, même poids que celui ci-deſſus; — graine de lin pour faire de l'huile, 14 ℔ le *ſeptier*; — chenevis, 10 ℔ le *ſeptier*.

D'ORLÉANS *le* 20 *Novembre* 1764.

Preſque tous les vins de premiere qualité de notre vignoble & de nos environs, ſont vendus. Ceux de St. Denys-en-Val ont été achetés depuis 107 ℔ 10 ß juſqu'à 115 ℔ le tonneau de 2 poinçons. Les perſonnes qui ont conſervé leur récolte le font 120 ℔.

Le vin de l'année derniere quoique mauvais, commence à être recherché, & pour peu que la levée de la vigne ne ſe préſente pas bien, ce qu'il y a lieu de croire par le peu de bois qu'elle a, on ne doute pas que le prix de ce vin n'augmente.

Le bled, quoique le grain ſoit menu, eſt fort bon cette année: comme il y a ici beaucoup de commiſſions de Nantes & de Bordeaux pour en faire des achats, il eſt toujours cher; il s'eſt vendu au dernier marché, 3 ℔ 5 ß à 3 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 50 ℔ *poids de marc*, ce qui fait 39 à 42 ℔ le *muid* compoſé de 12 *mines* on compte qu'il pourra encore augmenter ſi les demandes de cette denrée continuent à ſe faire.

Le fort enlevement des vins nouveaux pour Paris, ſoutient le prix de la voiture, qui eſt de 35 à 40 ß du cent peſant, & de 18 à 20 ℔ du tonneau de vin.

ARRET DU PARLEMENT DE PARIS *concernant la Marine.*

La nuit du 21 au 22 Mars 1758, un Navire-flute, du port de 600 tonneaux, nommé l'ETOILE DU NORD, appartenant

(*a*) *Moquettes, ſortes d'étoffes veloutées qui ſe fabriquent ſur le métier à-peu-près de meme que la pluche.*

(*b*) *Tripes, étoffes veloutées dont le poil eſt de laine & la chaine de fil de chanvre.*

à une compagnie de Négocians de la Ville de Hambourg, venant de Wibourg, & faiſant voile pour Liſbonne, chargé d'une cargaiſon de planches de ſapin, échoua ſur la côte d'Oye ſituée ſur l'Océan, entre Calais & Gravelines & qui fait partie du Pays reconquis.

Cette côte par ſa ſituation, eſt néceſſairement ſoumiſe pour tous les cas maritimes, à l'Amirauté de Calais, dont le territoire s'étend juſqu'au canal du Fort-Philippe, qui coule de Gravelines à la Mer, où il porte les eaux de la riviere d'Aa.

Ce canal ſépare le Pays reconquis, de la Flandre Françoiſe, qui étoit anciennement ſous la domination d'Eſpagne. Le Pays reconquis eſt à l'Oueſt, & la Flandre à l'Eſt du canal; enſorte que ce même canal fait la ſéparation de l'Amirauté de Flandre établie à Dunkerque, & de celle de Calais. Le territoire qui eſt à l'Eſt du canal, dépend de la premiere, & celui qui eſt à l'Oueſt, & dont la côte d'Oye fait partie, appartient à l'Amirauté de Calais.

Cependant les Officiers de l'Amirauté de Dunkerque, inſtruits les premiers de l'échouement dont nous venons de parler, & prétendant qu'il étoit arrivé ſur leur territoire, ſe tranſporterent le 22 Mars à bord du Navire échoué. Ils jugerent qu'il ne pouvoit être *renfloué* ou remis à la mer, & que ſon état ne lui permettoit pas de continuer ſon voyage. C'eſt pourquoi ils en firent débarquer pluſieurs effets & entr'autres les agrêts & apparaux, & le tout fut conduit par leur ordre au Fort-Philippe.

Le lendemain 23 Mars, à neuf heures du matin, les Officiers de l'Amirauté de Calais arriverent au même Navire, & l'ayant trouvé occupé par ceux de l'Amirauté de Dunkerque, ils leur remontrerent le tort qu'ils avoient eu d'être venus s'emparer d'un échouement arrivé ſur un territoire etranger à leur Juriſdiction, & d'avoir fait enlever tous les agrêts & apparaux; que par leur défaut il étoit impoſſible de tenter le *renflouement*, quoiqu'il parût facile par la poſition du Navire & par les circonſtances de la marée & du tems. Les ſommations furent multipliées, tant de la part des Officiers de l'Amirauté de Calais, que de celle du Capitaine du Navire, pour obtenir des Officiers de l'Amirauté de Dunkerque la reſtitution des agrêts & apparaux, ils s'obſtinerent à le refuſer, même après s'être retirés du Navire, & en avoir laiſſé la poſſeſſion aux Officiers de l'Amirauté de Calais.

Les choſes reſterent en cet état juſqu'au mois de Juillet 1758, que le Sr. *Coquart*, Négociant à Calais, au nom, & comme fondé de procuration des Propriétaires & des Aſſureurs du Navire, obtint un Arrêt du Parlement, à l'effet d'obliger les Officiers de l'Amirauté de Dunkerque à lui remettre tout ce qu'ils avoient fait débarquer, & qui l'autoriſoit en même-temps à faire procéder pardevant les Officiers de l'Amirauté de Calais, à la vente & adjudication tant du Navire & de ſes agrêts & apparaux, que de la cargaiſon.

Cette vente ayant été faite moyennant 17, 000 ℔ pour le Navire, avec ſes agrêts & apparaux, les Adjudicataires l'ont fait remorquer de la côte d'Oye où il étoit toujours reſté depuis ſon échouement, juſques dans le Port de Calais, où il a été dépecé, comme étant hors d'état de Naviger ſurement, quelque radoub qu'on y eut fait.

Dans le même tems le S. Coquart, au nom de ſes commettans, a formé contre les Officiers des deux Amirautés de Dunkerque & de Calais, une demande en dommages & intérêts, fondée ſur ce que le Navire n'avoit point été *renfloué* après ſon échouement, & ſous prétexte que le *renflouement* avoit été empêché par l'enlevement que les Officiers de l'Amirauté de Dunkerque avoient fait faire des agrêts & apparaux du Navire, & par la conteſtation qui s'étoit élevée entre les deux Amirautés, au ſujet de la compétence excluſive prétendue par chacune d'elles, ſur la côte où l'échouement étoit arrivé.

On faiſoit monter ces dommages & intérêts à 62400 ℔, en réuniſſant les articles ſuivans.

1°. Quarante trois mille livres pour la valeur du Navire, déduction faite de la ſomme de 17000 ℔ pour laquelle il avoit été adjugé, ci . . . . . 43000 ℔

2°. Huit mille livres pour le

demi-fret, qu'il auroit gagné s'il avoit été remis à la mer, ci . 8000

3°. Deux mille quatre cent ℔ pour l'assurance, ci 2400

4°. Quatre mille ℔ pour les gages, la nourriture & la conduite de l'équipage, ci . . 4000

Enfin, 5000 ℔ pour les frais de sauvement des agrêts & apparaux, frais de garde & de visite, ci 5000

TOTAL . . . . . 62400 ℔

Cette demande portée à la Grand'Chambre, a fait la matiere d'une contestation considérable jugée le 6 Août 1764, au rapport de M. PASQUIER, *Conseiller*. L'Arrêt condamne solidairement les Officiers des deux Amirautés en 20000 ℔ de dommages & intérets, dont les trois quarts seront suportés par l'Amirauté de Dunkerque, & l'autre quart par celle de Calais, & aux dépens chacun à leur égard; & cependant par provision, fait défenses aux Officiers de l'Amirauté de Dunkerque, de passer le canal du Fort-Philippe.

AVIS.

Le Sr. LARIVIERRE, tant renommé pour cette Roule d'une composition qui a la propriété de mieux faire couper les Rasoirs, tels gros qu'ils puissent être, en 10 ou 12 tours, que sur la pierre à rasoirs en cinquante, en les repassant sur un cuir qui aura été frotté avec ladite boule. Ce cuir est aussi utile à ceux qui se font raser, qu'il l'est pour ceux qui se rasent eux mêmes, par la douceur que cette composition donne au tranchant du rasoir. Cette boule a été approuvée d'après l'expérience qu'en ont fait MM. les Valets de Chambre Barbiers du Roi, & MM. les Syndics de la Communauté des Maîtres Perruquiers de Paris. L'on frotte cette boule tous les six mois sur le cuir, on l'unit ensuite avec la lame d'un couteau. Il faut gratter légérement ce qu'il y a sur le cuir avant de frotter la boule, & chaque fois que l'on frottera le cuir, il reprendra sa premiere qualité comme s'il étoit neuf. Il vend ensemble la boule & le cuir tout préparé trente sols. Ceux qui auront besoin de l'utité de son secret, en lui mandant leurs noms & demeure par la petite poste, pour éviter leurs peines, il se rendra à leurs ordres. Il demeure rue du petit Careau, chez le Marchand de vin, au coin de la rue de Bourbon, à Paris.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 23 Nov. la riviere étoit à 7 pieds 10 pouces; — le 24, à 7 pieds 6 pouces; — & le Dimanche 25, à 6 pieds 10 pouces au-dessus des plus basses eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Samedi* 24 *Novembre* 1764.

	℔	ß	℔	ß
Froment, *le septier*, pesant 240 ℔ . . .	15	15	à 16	10
plusieurs ont vendu	12	15	à 15	
Méteil	11		à 12	
Seigle *le sep.* 230 ℔	7		à 8	
Orge, *le sep.* 190 .	7		à 8	
Avoine *le sep.* 290(*a*)	13		à 19	
Avoine nouvelle .				
Vesce *le sep.* 300 .	9	10	à 12	
Millet *le sep.* 280 .	19			
Navette *le sep.* 280	20			
Chenevis *le sep.* 165	12	10	à 13	
Lentilles . . .	19		à 38	
Lentilles à la R^e. .	18			
Haricots . . .	12		à 28	
Haricots ronds .	16		à 17	
Pois verds . . .	14		à 36	
Pois gris . . .	10		à 11	
Sarazin . . .	7		à 10	
Feves Suisses . .	15		à 20	
Féverolles . . .	12		à 13	
Senevé	45		à 51	
Genièvre . . .	14		à 16	
Farine blutée, *le boisseau* . .	22 ß	6 d.	à 28 ß	d.
Remoulage . .	13	9	à 30	

PRIX DES GRAINS *vendus en sacs sur le Port de la Grêve, du* 21 *au* 24 *Novembre.*

Froment, *le sept.*	14 ℔	ß à	16 ℔ ß
plusieurs ont vend.			
Seigle.	8		
Orge.	7	à	8
Avoine *en sacs.* .	15	à	17
Avoine *en banne.*	15	à	16
Farine blutée, le sac pesant 325 ℔			

(*a*) *Cette avoine étoit défectueuse.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Novembre 1764.	*Du Vendredi 23.*	*Du Samedi 24.*
Actions des Indes.	1030	1027 ½
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.	10	10
Actions des Fermes.	987 ½	985
Troiſiéme Loterie Royale.		796
Lots de la troiſiéme Loterie.	5e. 1. 7	
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	6	6 ½
Annuités.	448	447
Coupons d'Annuités.	89	89
Empruht de 50 millions.	9 ½	10
Colonies, 1759.		10
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.	10e. 13 ½	10e. 13 ½
Canada		27 ½
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ⅌		
A 3 p ⅌ ſur les Cuirs.	52	
A 3 p ⅌ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56	56
Londres.	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	179	179
Madrid.	15 3	15 3
Cadix.	15 1 6	15 1 6
Livourne.	94 ¾	94 ¾
Lyon, *Saints.*	⅜ au ¼	¼

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

forcé; il s'eſt fait un abordage à la jetée du Sud-Eſt, qui lui a occaſionné une voie d'eau à laquelle il a été remédié ſur le champ, & auſſitôt qu'il a été entré dans le baſſin, ce qui donne lieu de croire que ſon chargement n'en ſera que très peu endommagé. Le ſcorbut qui a attaqué ſon équipage, a forcé ce Capitaine de quitter ſa pêche, ne lui reſtant que trois hommes en état de manœuvrer.

Le Navire *l'Agénor*, de 120 tonneaux, venant de Rouen, va mettre inceſſamment à la voile pour la nouvelle Orléans, après avoir complété ici ſa cargaiſon.

DE ROUEN, *le 23 Octobre 1764.*

Il eſt ſorti de ce Port du 10 au 20 Octobre, les Navires la *Dame Femmia*, Capitaine *Claas de Jong* & *l'Africain*, Capitaine *Lenoir*, allant à Amſterdam; — le *Jeune Frere*, Capitaine *Gelt Meuwes*, allant à Hambourg; — *l'Anne Marie*, Capitaine *Nils Sundmark*, le *Frederik & Age*, Capitaine *Cornelis Engels*, & *l'Eſpérance*, Capitaine *Blombeck*, allant au Sund, Elſeneur & Copenhague, chargés de 16 caiſſes de meubles; — de 45 mannes de chardons; — de 33 groſſes de lunettes; — de 546 ℔ d'étoffe au quart & au ſixiéme de ſoie; — d'une caiſſe de couteaux & cizeaux; d'un petit paquet & 1 caiſſe de modes; d'une caiſſe de chaiſes & de fauteuils de canne, — de 2 caiſſes de livres; — de 285 ℔ de glaces de la manufacture Royale; d'une caiſſe d'oignons de fleurs; de 1, 475 botte de vaude; — de 3 tonneaux, 14 caiſſes, 3 balles & 1 panier de merceries; de 1, 382 ℔ de confitures; — de 856 barrils de fruits; — de 3, 033 ℔ de toile blancards; — de 2 demi-muids, 9, 960 bouteilles de vin; — d'une caiſſe de manchettes brodées; — de 224 paniers de verre à vitres; — de 7 poëles de fayance; d'une caiſſe de paraſols de ſoie; — d'une caiſſe de chapeaux de demi-caſtors; — de 1200 ℔ de chapeaux communs; — de 3 caiſſes & 481 ℔ de ſoieries; — de 120 bouteilles de verre vuides; — de 515 ℔ de ſiamoiſe fil & coton; — de 2 caiſſes de ſouliers de cuir; — d'une caiſſe d'eſtampes en papier; — de 55 muids de terre à pot; — d'une boîte de vaiſſelle d'argent; de 5 caiſſes de clinquaillerie de fer; — d'une caiſſe & 2500 ℔ de bougie blanche; — de 1502 ℔ de fromage de Pays; de 29, 925 ℔ de marmites de fer; — d'une caiſſe & 36 bouteilles de liqueurs; de 2 caiſſes d'eau-de-lavande; — d'une caiſſe de bourſes à cheveux; — de 32 ℔ de tabac rapé; — de 155 ℔ d'étain de glace; — d'une caiſſe de peignes de buis, de clouds dorés & garnitures de commodes en cuivre doré; — de 395 ℔ de draps de laine; — d'une caiſſe de vinaigre d'odeur; — de 2 caiſſes d'eſtampes avec glaces & cadres dorés; — de 25 ℔ de chandelle; — de 8 manchons de Martes; — d'une barrique de cidre; — de 18 rames de papier; — de 15, 647 ℔ de fayance & de verres à boire, — de 170 ℔ de criſtal; de 24 bahuts; — de 5 piéces de camelot de laine; — de 100 piéces de ras de maroc; — de 6, 950 ℔ de crin friſé; — de 11, 500 ℔ de plomb laminé; — de 550 ℔ de broſſes; — de 837 ℔ de carreaux de verre; — de 2140 ℔ de bouracan; — de 491 boulets peſant 5, 840 ℔; — de 3 plateaux de bois à bordures de cuivre argenté, de 6 caiſſes de couverts de cuivre argenté, de rubans de ſoie, de manchettes de blonde, d'éventails, de dentelles de ſoie & de tabatieres; — de 210 barriques de terre à fondeur; — de 1200 moulages de France & de 31 monts de plâtre.

PRIX *des grains à Beauvais pendant le mois de Septembre* 1764.

PRIX DE LA MINE.				*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 ℔ 15 ß	d.		13 ℔ 15 ß	d.	
Moiſon, (a)	2	5		11	5	
Meteil,	2	1		10	5	
Petit bled	1	17		9	5	
Seigle,	1	8		7		
Orge, .	1	6	5	5	5	8
Avoine,	1	17	5	11	10	

AVIS.

Les Srs. GUY & HARRISSON tiennent magaſin de toutes ſortes de mouſſelines unies, rayées à carreaux & brodées; mouchoirs des Indes & autres : ils ont une

(a) *Moiſon*, $\frac{2}{3}$ *de bled*, $\frac{1}{3}$ *de ſeigle.*

manufacture de manchettes brodées dans sa plus grande étendue, consistant en manchettes pour homme & pour femme à 2 & trois rangs; en fichus, tabliers, tours de gorge, & généralement tout ce qui concerne la broderie, du plus haut prix au plus bas; ils font & entreprennent les commissions pour Paris, Provinces & Pays étrangers en tout genre, & procurent toutes les facilités possibles à ceux qui les honorent de leurs ordres.

Ils demeurent à Paris, *rue St. Martin, la porte cochere en face de celle des Vieilles-Etuves.*

FOURAGES.

Le foin vieux a été vendu à la barriere St. Michel, les 29, 30 & 31 Octobre, 38, 39 & 40 ℔ le *cent*; — le nouveau a été vendu pendant les mêmes jours, 34, 35 & 36 ℔.

La paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin le 29 Octobre, 12 & 13 ℔ *le cent*; — le 30, 12, 13 & 14 ℔; — le 31, 10 ℔ 10 ß, & 11 ℔; — le foin, 22 & 24 ℔ le *cent.*

Etiage de la riviere de Seine.

La Riviere étoit les 26, 27 & 28 Octobre, à 1 pied 8 pouces; — & les 29, 30 & 31, à 1 pied 7 pouces au-dessus des plus basses eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 31 Octobre 1764.

	℔	ß	d.
Le Chapon gras, nouveau *la piéce*, . . .	3		
La Poularde nouvelle, . .	2	5	
Le chapon vieux, ...	2	5	
La Poularde, ...	1	15	
Le Poulet gras, *mort*, . .	1	10	
Le Poulet commun, . .		16	
Le Poulet gras, *en vie*, . .		16	
Le Poulet commun, . . .		10	
Le Caneton de Rouen, .	3	10	
Le Canard *de paillier*, . .	1	10	
Le Faisandeau, ...			
Le Levraut, ...	2	5	
Le Lapreau, ...		17	
Le gros Pigeon *gras*, . .		16	
Le Pigeon de voliere, . .		10	
Le Pigeon noir, ...		5	
La Perdrix grise, . . .		15	
La Caille de campage. . .		15	
Le Dindon gras *mort*, . .	4		
Le Dindon commun, . .	3		
Le Perdreau gris, . . .	1		
Le Marcassin, ...	5		
Le Perdreau rouge, . . .	2		
La Perdrix rouge, . . .	1		
La Caille nourrie, . . .		12	
L'Alouette la *douzaine*, . .		15	
La Grive, ...		10	
La Becasse	2	5	
La Becassine, ...	1		
Le Rouge-gorge, (a) . . .	5		

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Mercredi 31 Octobre 1764.*

Froment, *le septier*,	℔	ß	℔	ß
pesant 240 ℔ . . .	15	10	à 17	
plusieurs ont vendu	12	5	à 13	15
Froment nouveau	10		à 15	10
Seigle *le sep.* 230 ℔	7		à 8	15
Orge, *le sep.* 190 .	6		à 8	
Avoine *le sep.* 290 .	16		à 19	
Avoine nouvelle .	15	10	à 17	
Vesce *le sep.* 300 .	10		à 12	10
Millet *le sep.* 280 .	18			
Navette *le sep.* 280	21			
Chenevis *le sep.* 165	12		à 14	
Lentilles . . .	19		à 38	
Lentilles à la Reine,	9		à 18	
Haricots . . .	16	10	à 29	
Haricots ronds .	16			
Pois verds . . .	12		à 38	
Pois gris . . .	12		à 13	
Sarazin	7		à 7	10
Lin	30			
Féverolles . . .	13		à 14	
Feves Suisses . .	18		à 21	
Senevé	32		à 34	
Farine blutée, *le boisseau* . .	22 ß 6 d.		à 28 ß	d.
Remoulage . .	15		à 30	

PRIX DES GRAINS *vendus en sacs sur le Port de la Grêve, du 29 au 31 Octobre.*

Froment, *le sept.*	15 ℔ 15 ß	à 18 ℔	ß
plusieurs ont vend.	14	à 15	10
Orge.	7 5	à 8	
Vesce.	12		
Avoine *en sacs*. .	16	à 17	10
Avoine *en banne*.	15	à 16	
Farine blutée, le sac pesant 325 ℔	31		

(a) *Cet oiseau est d'un excellent manger. Il ne paroît qu'en Hyver.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1764.	*Du Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Mercredi 31.*	*Jeudi 1er. Nov.*
Actions des Indes.	1017 ½	1020	1022 ½	
Emprunts de la Comp.	475		474	
Promesses de la Comp.				
Actions des Fermes.	987 ½	987 ½	987 ½	
3e Loterie Royale.	798		800	
Lots de la 3e Loterie.				
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.				
2 ß p # du Dixiéme.	5 ½	5 ½		
Annuités.	443	443	443	
Coupons d'annuités.	88 ½	88 ½	89	
Emprunt de 50 millions	11	10	10	
Colonies, 1759.		10 ½	10	
Récépissé des Monnoies	5 ½ Paris.			
Époques.		7e. 9.	11e. 14	
Canada.		3●		
CONTRATS.				FESTE.
Sur la Ville.				
A 4 p °/°.				
3 p °/° sur les Cuirs.				
3 p °/° sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gliré de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	
Londres.	30 15/16	30 15/16	30 15/16	
Hambourg.	178 ¼	178 ¼	178 ¼	
Madrid.	15 3	15 3	15 3	
Cadix.	15	15	15	
Livourne.	94 ¼ à ½	94 ¼	94 ¼	
Lyon, *Saints.*	⅞ à ¾ pte.	⅞ à ¾ pte.	⅞ à ¾ pte.	

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 # *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Monmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 *sols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 16 Octobre.

DE CADIX *le* 21 *Septembre* 1764.

LE Vaiſſeau le *Diamant* eſt arrivé hier ici avec un regiſtre d'environ 2 millions 178 milles piaſtres, 6, 000 fanegues (*a*) de cacao & quelques fruits. On ne ſçait pas ce qu'il y a pour le compte de la France.

DE MARSEILLE *le* 29 *Septembre* 1764.

PRIX *des marchandiſes au cent poids de table.* (b).

Alun de Rome, 30 ℔; — alun du Levant, 24 ℔; anis d'Alicante, 22 ℔; — Arquifoux, 14 à 14 ℔ 10 ß; — amandes, 30 à 31 ℔; — barilles, 14 à 15 ℔; — bourdes, 4 à 8 ℔; — cendres de Sicile, 11 ℔; — bois de Fernambuc, 50 ℔; — bois de Campêche, 16 ℔; — cire du Levant, 145 à 150 ℔; — cire de Barbarie, 125 à 130 ℔; — chanvre 24 à 25 ℔; — canefice, 20 à 21 ℔; — coton fin filé de Baza, 62 *écus* de 3 ℔ 4 ß; — dº. de Jeruſalem, 43 *écus idem*; — coton en laine de Smyrne, 100 à 102 ℔; — coton en laine d'Acre, 112 à 115 ℔; — étain en verge, 80 ℔; — encens, 81 à 85 ℔; — galles d'Alep & de Tripoli, 127 *écus* de 3 ℔ 4 ß la charge de 243 ℔ *poids de marc*; galles de Smyrne noires, 150 écus de 3 ℔ 4 ß *idem*; — dº. blanches, 124 ℔; gingembre, 24 ℔; — gomme arabique, 70 ℔; — gomme turique, 55 ℔; — gomme adragante, 125 ℔; — ſuc de réglisſe, 28 à 30 ℔; — laines d'Eſpagne, 45 à 75 ℔; — laines du Levant, 28 à 42 ℔; — laines de Barbarie, 18 à 26; — poivre 115 ℔; — plomb, 16 ℔ 10 ß; — riz du Levant, 14 ℔ 10 ß; — riz de Piémont, 12 à 12 ℔ 15 ß; — ſel ammoniac, 160 ℔; ſucres aſſortis, 42 ℔; — ſafranum premiere fleur, 60 ℔; — ſeconde fleur, 50 ℔; ſavon madré 24 ℔; — ſavon blanc, 24 ℔ 10 ß; — ſuif d'Italie, 31 ℔; — tartre, 42 ℔; — verdet en pain, 95 ℔; — verdet ſec, 125 à 130 ℔; — vitriol de Chipres, 65 à 70 ℔; — bled, 18 à 30 ℔ la *charge*, de 243 ℔ *poids de marc.*

PRIX *des marchandiſes à la livre poids de table.*

Caffé du Levant, 32 à 33 ß; — caffé de la Martinique, 10 à 12 ß; — caffé du Cap, 9 à 11 ß 6 ₰; — caffé de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß; — cacao des Caraques, 25 à 26 ß; — cacao des Berbices, 24 ß; — cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 à 12 ß 6 ₰; — canelle, 11 à 11 ℔ 10 ß; — cochenille, 17 ℔; — coton de Jéruſalem filé rouge, 4 à 9 ℔; fil de chêvre, 4 à 7 ℔; — girofle, 8 ℔ 5 ß à 8 ℔ 7 ß 6 ₰; — jalap, 30 ß; — indigo de St. Domingue, 4 à 4 ℔ 12 ß 6 ₰; — de Guatimala, 6 ℔ 10 ß à 9 ℔; — muſcade, 7 ℔ 5 ß à 7 ℔ 7 ß 6 ₰; manne 36 ß; en larmes, 40 ß; — quinquina 25 à 50 ß; ſoie d'Eſpagne, 17 ℔; — ſoie du Levant, 11 à 15 ℔.

(a) *Fanegue, meſure dont on ſe ſert à Cadix pour meſurer les grains, elle peſe environ* 91 ℔ *poids de marc.*

(b) *Le cent poids de table ne rend que* 83 ℔ *un tiers poids de marc, la livre à proportion.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPORTATION *du* 12 *au* 19 *Septembre inclusivement.*

Par la Polacre du Capitaine *Violet*, venant de Tunis; — par la Polacre du Capitaine *Philopy*, & le Brigantin du Capitaine *Guion*, venant d'Alexandrie, de Seide & de Chipres; — par les Tartanes des Cap. *Palangue*, *Izombard & Violet*, venant de Cette; — par les Bâtimens des Cap. *Boulonvard*, *Ponsard & Lejoille*, venant d'Espagne; — par la Pinque du Cap. *Estuby*, venant de Civita-Vecchia; — par le Vaisseau du Capitaine *Dapkes*, venant d'Ancone; — par la Pinque du Capitaine *Lunel* venant de Smyrne, 414 balles de laine surge; — 4 barriques d'escayolles; — 502 balles de coton en laine; — 11 balles de coton filé; — 28 balles de coton rouge filé; 129 balles de coton fin de Baza filé; 45 balles de coton filé fin de Jerusalem; 5 balles de coton filé escars de Jerusalem; 2 balles de coton filé fin d'Once; — 5 balles de soie Chipriote; — 1 balle de soie Tripoline; — 5 sacs de galles; — 131 balles de laine; — 222 balles de chanvre; — 21 caisses de senné en feuilles; 2 caisses de follicules de senné; — 10 balles de fil de chêvre; — 4 balles, 1 ballot de boure; — 3 balles de peaux de lievres; — 6 balles de laine de chevron; 3190 cuirs de buffles; — 1 balle de coques du Levant; — 8 *couffes* de ris; — 10 balles de caffé; — 11 *caffas* de sel ammoniac; — 14 barriques de verdet; — 17 balles de sumac; — 723 barres de plomb; 73 balles de graine jaune; — 121 *faix* de réglisse; — 2040 quintaux d'alun; — 196 quintaux de souffre; — 2 balles d'hermodates; — 1 balle d'assa-fœtida; — 3 *caffas* de nacre de perle; — 2 balles de turbith; 1 *caffas* d'aloës; — 6 *caffas* de myrrhe; 5 *caffas* de gomme turique; — 2 balles de toileries; — 9 balles de toiles de mittes; — 13 balles de toiles ajamis; — 48 balles de toiles de manoufs; — 6 balles de toiles de Caissies; — 3 balles de bataonis; — par les Vaisseaux des Capitaines *Gras & Rigordy*, venant de la Martinique, 603 barriques de sucre terré; — 1115 sacs de caffé; — 355 sacs de cacao; 26 balles de coton; — 110 quintaux de canefice; — 372 cuirs en poils; — 294 cuirs tannés.

DE BAYONNE, *le* 5 *Octobre* 1764.

On continue toujours la construction dans ce Port, on doit mettre sur les chantiers deux Vaisseaux, qui seront destinés pour la pêche de la baleine & qui partiront l'année prochaine. Si cette entreprise réussit elle pourra occasionner d'autres armemens ici & à St. Jean-de-Luz.

Il y a actuellement dans ce Port deux gabarres du Roi qui chargent des bois de mâtures pour la construction des Vaisseaux.

EPICERIES *au comptant, en gros & à la* ℔.

Cacao des Caraques, 29 à 30 ß; — cacao de Maragnan, 16 ß 3 d.; — poivre, 26 ß 6 d.; — canelle, 13 ℔ 10 ß; — caffé du Cap, 13 à 13 ß 6 d.; cacao des Isles à l'Entrepôt, 14 à 14 ß 6 d.

Froment du Pays, 5 ℔ 12 ß; — à Peyrehourade, 5 ℔ 14 ß; — à Habas, 5 ℔ 13 ß; — bled d'Inde, 4 ℔ la *conque*, pesant 65 ℔ *poids de marc*.

Il n'est point arrivé de sucres ici depuis bien du temps, ce qui les fait maintenir très-chers; on attend cependant deux Navires venant du Cap, qui par leur cargaison de cette denrée, pourra la faire diminuer.

DE DAX *le* 2 *Octobre* 1764.

PRIX *des denrées pendant les marchés des* 7, 15, 22 & 29 *Septembre.*

Froment, 2 ℔ 12 ß la *mesure rase*, *pesant* 34 ℔ *poids de marc*; — seigle la *mesure rase* pesant 30 ℔, 2 ℔ 9 d.; — bled d'Inde vieux, *la mesure rase* pesant 32 ℔, 2 ℔ 4 d.; — bled d'Inde nouveau, 33 ß; — avoine, 27 ß la *mesure rase*, pesant 25 ℔. Ces grains sont sur la voie de l'augmentation. Millet, 2 ℔ 3 ß 6 d. la *mesure rase*, pesant 32 ℔; — panis, 1 ℔ 12 ß 4 d. la *mesure rase*, pesant 31 ℔. On s'attend à une diminution sur ces 2 derniers grains.

Le vin vieux rouge & blanc, 79 ℔ la *barrique*, contenant 300 pintes mesure de Paris; — le vin rouge & blanc de 1763, 60 ℔ la *barrique*.

Résine, 3 ℔ 15 ß 6 d. le *cent*, avec apparence de diminution; — brai, 3 ℔ 3 ß; poix pege, 3 ℔ 18 ß. On croit que le prix de ces deux denrées augmentera; —

gaudron, 27 ℔ 15 ß la *barrique*, pesant 700 ℔ *poids de marc*; — le gros *barril* pesant 250 ℔, 9 ℔ 10 ß; — le petit *barril*, pesant 125 ℔, 4 ℔ 5 ß. On s'attend à la diminution du prix de ces trois objets.

Planches de pin marchandes de 8 *pieds*, sciées à bras, de 25 jusqu'à 35 ℔ les 102; planches de 8 *pieds* sciées au moulin, de 23 jusqu'à 26 ℔ les 102; — planches de 7 *pieds*, de 18 à 22 ℔ les 102.

Nota. Les planches de rebut dans chaque qualité, se vendent ordinairement du tiers à la moitié moins que les planches marchandes, suivant l'objet de l'avarie.

Forge nouvelle établie à Pontens, par *MM. les Comte & Chevalier de Rolye*, sur leur Terre située dans les Landes bordeloises, à 2 lieues de la route de Bordeaux à Bayonne, & à-peu-près à égale distance de ces deux Villes. On y fabrique les objets ci-après, sçavoir:

Ouvrage *en fonte de fer*.

Canons, pierriers & boulets de tout calibre. Poterie de toute espèce & proportions, plaques à cheminées, poids, chaudieres pour les rafineries à sucre & autres usages, & généralement toutes sortes de moulages en fonte.

Fer forgé.

Barres de toutes longueurs & grosseurs, en plat, quarré ou rond, piéces pour les moulins, aissieux & bandages pour les roues, & généralement toutes sortes de piéces pour l'usage de la marine, des Vaisseaux & autres emplois.

Fer de Martinet.

De toute espèce en quarré & en rond, depuis 4 lignes de diametre jusqu'à dix.

Fer de Guise.

De toute qualité d'espatar en fenderie, en cercles, en feuillards & verges cloutieres.

Les mines que l'on emploie dans la forge de Pontens étant de la meilleure qualité, & le charbon pour la façon de les cuire, concourant à faire de la fonte supérieure, il n'est pas surprenant qu'on puisse disposer la matiere en tout genre de fer connu, attendu qu'on n'y est parvenu qu'en se servant des meilleurs Ouvriers de la Franche-Comté, & de la méthode pratiquée dans cette Province, reconnue pour supérieure à toutes celles du Royaume, & peut-être de l'Europe.

On ne sçauroit établir un prix fixe de ces marchandises, attendu qu'il dépend de la conséquence des parties; des qualités diverses en tout genre, qui varient nécessairement, & des termes ou de la maniere dont se feroient les payemens.

Les personnes qui voudroient traiter directement, pourront s'adresser à M. Dubois, *Directeur de la forge à Pontens*, & à Bordeaux, à M. Mauriac, *Négociant place de Bourgogne*, qui tient le magasin de ladite forge.

Verrerie nouvelle, établie récemment à Tosse en Marancin, à 4 lieues de Dax & 4 de Bayonne. Le prix des bouteilles est actuellement à 32 ℔ le *cent* pour celles d'environ trois *chopines*; 25 ℔ pour celles de *pinte*; 20 ℔ celles de *chopine*, & 15 ℔ les quarts de *pinte*.

On peut s'adresser à Bayonne ou à Dax, au magasin de la Verrerie de Tosse. Le prix est le même dans ces deux Villes.

De Bordeaux, *le 5 Octobre* 1764.

Prix *des marchandises des Isles au cent qui ont varié*.

Sucre blanc, premiere *sorte*, 54 à 56 ℔; seconde *sorte*, 52 à 53 ℔; — troisiéme sorte, 48 à 50 ℔; — blanc commun, 43 à 45 ℔; — petit commun, 38 à 40 ℔; — tête, 34 à 36 ℔; sucre brut de Leogane, 32 à 33 ℔; du Cap, 28 à 30 ℔; de St. Louis, 26 à 28 ℔; — de la Martinique, 24 à 25 ℔; coton de St. Domingue, 140 à 145; — gingembre blanc, 35 ℔; — gris, 25 à 30 ℔; amidon 19 ℔; — fer assorti de Suéde, 16 à 17 ℔.

Marchandises *à la livre*.

Caffé de la Martinique marchand, 15 ß; vieux, 13 ß 6 ₰; — caffé de St. Domingue marchand, 12 ß; — indigo mêlé, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔; — cuivré fin, 5 ℔ 10 ß à 5 ℔ 15 ß; — marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 7 ß 6 ₰; — inférieur, 4 ℔ 10 ß à 4 ℔ 15 ß; cacao des Caraques, 40 ß; — de la Martinique, 12 ß.

Arrivée *de Navires*.

Il est entré dans ce Port les 29 Sep-

tembre & 3 Octobre, le Navire le CHEVAL MARIN, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Luneaud*, venant du Fort Dauphin, chargé de 122 barriques, 2 tierçons, 7 quarts de ſucre brut; — de 206 barriques, 1 tierçon, 5 quarts de ſucre terré; — de 8 boucauds, 32 barriques, 208 quarts, 5 ſacs de caffé; — de 2 quarts d'indigo; — de 600 cuirs en poil; — le St. MICHEL, de la Rochelle, de 350 tonneaux, Capitaine *Leſueur*, venant de la Guadaloupe, chargé de 144 barriques, 1 tierçon, 1 quart de ſucre brut; — de 185 barriques, 3 quarts de ſucre terré; de 49 barriques de ſucre tête; — de 2 boucauds, 35 barriques, 8 tierçons, 49 quarts, 3 ſacs de caffé; — de 24 balles de coton; — de 3 tierçons, 4 quarts de cacao; — de 2 caiſſes, 4 barrils de confitures & de pâte de cacao; — de 2 caiſſes de liqueurs; — de 2 caves, 1 caiſſon, 44 bouteilles de ſirop; — les AIMABLES ANNES, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Maux*, venant de la Martinique, chargé de 154 barriques, 6 tierçons, 2 quarts de ſucre terré; — de 28 barriques, 1 quart de ſucre brut; — de 6 barriques 1 quart de ſucre tête; — de 6 barriques, 1 barril, 27 tierçons, 57 quarts, 7 ſacs de caffé; — de 4 barrils, 23 tierçons, 29 quarts, 39 ſacs de cacao; — de 5 caiſſes de liqueurs; — d'une cave de ſirop.

NAVIRES *en coutume pour les Iſles.*

L'AIMABLE JEANNE de la Guadaloupe, Armateur, M. *Berard*, *Delmeſtre*, Courtier; le FORT DAUPHIN, de Bordeaux, Armateur M. *Montet*, Capitaine le Sr. *Ravard*, *Caubet*, Courtier; — la LIBERTÉ, de Morlaix, Armateurs MM. *Leſpiaut f. & Compagnie*, Capitaine le Sr. *Nicolas Ferel*, *Caubet*, Courtier; — l'ASTRÉE, de Bordeaux, Armateur M. *F. Lartigue*, *Chevret*, Courtier; — le NÉCESSAIRE, de Bordeaux, Armateur M. *Lafon Ladelat*, *Caubet*, Courtier; — la HENRIETTE, de Bordeaux, Armateur M. *Galbert Seguy*, Capitaine le Sr. *Charles Rouſſeaux*, *Delmeſtre*, Courtier; — le PROTECTEUR, de Bordeaux, Armateur M. *Prioreau de la Foſſe*, *Chevret*, Courtier.

EXPORTATION *des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, pendant le mois de Septembre* 1764.

PAR TERRE.

Pour la SUISSE, 880 ℔ d'indigo & 780 ℔ de cacao; — pour la FRANCHE-COMTÉ, 4, 945 ℔ d'indigo & 145 ℔ de caffé; — pour GENEVE, 1, 288 ℔ d'indigo; — pour FRANCFORT *ſur le Mein*, 4, 446 ℔ d'indigo; — pour NANCY, 329 ℔ d'indigo; pour VALENCE en Eſpagne, 429 ℔ de cacao; — pour l'ITALIE, 2, 589 ℔ d'indigo, 2, 104 ℔ de caffé & 6, 191 ℔ de cacao; — pour MARSEILLE, 11, 532 ℔ de cacao; — pour la SAVOIE, 2, 271 ℔ de caffé.

PAR MER.

Pour HAMBOURG, 1, 776 barriques, 19 quarts de ſucre brut; 1, 767 barriques, 34 quarts de ſucre blanc; 48, 527 ℔ d'indigo; 435, 029 ℔ de caffé; 214 ℔ de cacao & 496 ℔ de rocou; — pour AMSTERDAM, 299 barriques de ſucre brut; 821 barriques 20 quarts de ſucre blanc; 6, 574 ℔ d'indigo; 223, 238 ℔ de caffé, & 10, 332 ℔ de cacao; — pour ROTERDAM, 50 barriques, 1 quart de ſucre brut; 12 barriques de ſucre blanc; 4, 675 ℔ d'indigo; 28, 457 ℔ de caffé & 10, 638 ℔ de cacao; — pour STETIN, 295 barriques, 1 quart de ſucre brut, 195 barriques, 3 quarts de ſucre blanc; 1, 834 ℔ d'indigo; 60, 516 ℔ de caffé; — Pour DANTZIC, 1, 829 ℔ d'indigo & 37, 264 ℔ de caffé; pour LONDRES, 91, 831 ℔ d'indigo, — pour GOTHEMBOURG, 1, 132 ℔ d'indigo & 1, 191 ℔ de caffé; — pour AMLES en Eſpagne, 22 barriques, 3 quarts de ſucre blanc; — pour ELSENEUR, 300 ℔ d'indigo & 3, 627 ℔ de caffé; — pour BREME, 28 barriques, 1 quart de ſucre brut; 370 ℔ d'indigo & 204, 895 ℔ de caffé; pour STOCKHOLM, 1, 270 ℔ d'indigo & 3, 864 ℔ de caffé; — pour la CATALOGNE, 2 barriques de ſucre blanc; — pour LUBECK, 2, 680 ℔ de caffé; — pour FRIDERICKSTADT, 3, 070 ℔ de caffé; — pour BILBAO, 114 barriques, 16 quarts de ſucre blanc & 1, 001 ℔ de cacao; — pour AUSBOURG, 527 ℔ d'indigo; —

pour St. SEBASTIEN, 6 barriques de ſucre brut, 123 barriques, 20 quarts de ſucre blanc; — pour MIDDELBOURG, 121 barriques de ſucre brut & 88 barriques de ſucre blanc.

Le total de ces marchandiſes eſt de 2, 575 barriques, 22 quarts de ſucre brut; 3, 142 barriques, 96 quarts de ſucre blanc; 173, 346 ℔ d'indigo; — 1, 008, 351 ℔ de caffé; — 41, 117 ℔ de cacao; — 496 ℔ de rocou.

DE LA ROCHELLE *le 6 Octobre* 1764.

Les denrées de l'Amérique ſont toujours ici aux mêmes taux, & n'ont pas grande demande actuellement.

Les Navires l'*Artibonite*, Capitaine *Boulineau*, & le St. *André*, Capitaine *Coindet*, mirent hier à la voile pour le Cap.

Il eſt arrivé du Port au Prince le Navire la *Marie Anne*, Capitaine *Robillard*, chargé d'un quart d'indigo; — de 30 barriques de ſucre brut; — de 68 barriques de ſucre terré; — de 4 demi balles de coton.

Les vendanges ſont à leur fin dans les environs de cette Ville, en général on eſtime qu'il y aura moins de vin que l'année derniere; on compte recueillir dans les Elections de St. Jean-de-Luz, d'Angely & de Saintes, autant de vin qu'en 1763, & beaucoup plus dans celle de Cognac: il ſera par tout de bonne qualité & rendra bien à la chaudiere.

L'eau-de-vie de cette Ville vaut 88 ℔; celle de Cognac, 80 ℔; — celle de St. Martin dans l'Iſle de Ré, 96 ℔ les 27 *veltes*. Les ſels ſont toujours aux mêmes prix.

Les froments nouveaux ſont à 165 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔; — l'orge à 95 ℔; baillarge, 105 ℔; — l'avoine 55 à 60 ℔; la farine de minot, 31 à 32 ℔ les 260 ℔.

DE L'ORIENT, *le 8 Octobre* 1764.

La Compagnie des Indes fait travailler dans ce Port au radoub & équipement de 7 Vaiſſeaux qu'elle deſtine pour les Indes. Sa Frégate la *Gracieuſe* partira inceſſamment pour leſdits lieux.

PRIX *des marchandiſes de la Compagnie, vendues le 8 Octobre.*

Caffé de Bourbon ſupérieur en toile & double jonc, 1 ℔ 1 ß à 1 ℔ 4 ß; — caffé verdelet en toile & double jonc, 14 ß 1 ß à 14 ß 8 ß; — d°. refait provenant du verdelet, en toile & ſimple jonc, 13 ß 10 ß à 14 ß 2 ß; — caffé jaune roux en balles bonnes, en toile & double jonc, 17 ß 6 ß à 17 ß 9 ß; — balles refaites du caffé jaune roux, en toile & ſimple jonc, 16 ß 6 ß à 15 ß 6 ß; — balles refaites mêlées de caffé un peu avarié, en toile & ſimple jonc, 13 ß 6 ß à 13 ß 11 ß la ℔.

Rottins longs, bons & émaillés, 100 ℔ 3 ß le *cent*; — rottins courts, bons & émaillés, 80 ℔; — rottins longs, émaillés & avariés 70; — rottins courts, bons ſans émail, 68 ℔ 4 ß; — rottins courts, avariés ſans émail, 40 ℔; — bois rouge, 31 ℔ 7 ß le *cent*.

DU HAVRE, *le 10 Octobre* 1764.

Le chargement du Navire le *Jupiter*, Capitaine *Renault*, venant du Cap, dont l'arrivée a été annoncée dans la derniere Gazette, conſiſte en 200 barriques *créoles*, 4 barriques *bordeloiſes*, 2 quarts de ſucre, par *acquit de Guinée*; — 85 futailles, 65 barriques, 108 quarts, 175 ſacs de caffé; — 9 futailles, 16 barriques, 11 quarts, 1 ancre d'indigo; — 67 balles, 5 ballotins de coton; — 13 cuirs en poil; — 1 dent de morphil; — 3 barrils de confitures, 3 caves de ſirops.

☞ Celui du Navire la *Catherine*, Capitaine *Michel*, venant des Cayes St. Louis, Iſle à vache, conſiſte en 201 barriques de ſucre brut; — 23 barriques de ſucre terré; 48 futailles, 40 quarts, 12 ancres d'indigo; — 65 balles, ballots & ballotins de coton; — 212 billes de bois de Gayac; 11 madriers de bois d'Acajou; — 4 piéces de bois *machenié*; — 10 billes de bois marbré; — 2 quarts, 1 ſac de caffé; — 2 tierçon, 3 quarts, 1 ſac de caret.

☞ Celui du Navire le *Théſée*, Capitaine le *Normant Dupleſſis*, venant de Leogane, conſiſte en 80 barriques de ſucre brut; 118 barriques, un tierçon de ſucre blanc, *avec acquit de Guinée*; — 60 quarts & 184 ſacs de caffé; — 2 tierçons, 10 quarts de cacao; — 58 balles & 35 ballotins de coton; — 16 futailles, 5 barriques & 2 quarts d'indigo.

☞ Il eſt auſſi entré dans ce Port du 7